

Année 58

LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN
Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 70 FRANCS
Abonnement pour 10 n°s : 700 FRANCS

Au seuil de l'an nouveau

Au seuil de l'an nouveau, l'usage est qu'on échange des félicitations et des vœux.

Je félicite de grand cœur tous les ligueurs, toutes les ligueuses, pour leur activité au cours de l'année qui vient de se clore, et je leur souhaite du même cœur une action plus fructueuse encore en 1958.

1957 a été, pour la Ligue, fait d'heur et de malheur. Nous avons subi des pertes cruelles. Nous avons, d'autre part, gagné de nouveaux adhérents, des Sections nouvelles ont surgi, des Fédérations se raniment. Ce qui est le plus précieux pour nous, des jeunes sont venus et viennent à la Ligue : des groupes de jeunes, garçons et filles, dotés d'une préparation à la vie sociale, ardents à y militer, prêts à la purifier, se sont développés à La Rochelle, à Lyon et à Paris, VII^e, d'autres sont en voie d'organisation. Il y a là plus qu'une promesse, une assurance de survie pour la Ligue et de rénovation politique pour la Nation.

La Nation en a grand besoin. L'année 1957 a donné, sur le destin de la France et sa santé morale, de graves sujets d'inquiétude.

LA GUERRE D'ALGÉRIE, dernier et plus dur chaînon de cette suite de guerres où la France est engagée depuis bientôt vingt ans, pèse de plus en plus lourd sur toute la vie française, et la corrompt. Vainement des voix officielles, répétées servilement par une presse aux ordres, en prétendent l'évolution heureuse et en annoncent la fin prochaine : leur vantardise, objet de dérision hors de France où l'on sait tout ce qu'on cache ou déguise ici, est démentie par l'obligation de maintenir là-bas toute une jeunesse en armes et aux aguets.

Les conséquences, il suffit de les énumérer : **LA CRISE FINANCIÈRE**, avec les remous qu'elle provoque (hausse du prix de la vie, tension sociale), les obstacles qu'elle oppose au développement économique, les servitudes qu'elle impose en contrepartie des secours sollicités au dehors — **LES EMBARRAS AFRICAINS** (relations troublées avec le Maroc et la Tunisie, inquiétudes et malaise en A. O. F. et A. E. F.) —

H' P 298

LES DIFFICULTÉS INTERNATIONALES : détachement des peuples autrefois amis, impatience des gouvernements alliés (crise de la fourniture d'armes à la Tunisie) et leurs exigences en remboursement à la fois de leur complaisance à l'O. N. U. et de leurs prêts d'argent (la France acceptera-t-elle, pour s'acquitter, les dépôts atomiques et rampes de lancement installés chez elle sans dépendre d'elle ?) — enfin, et c'est peut-être le plus grave, **LA CORRUPTION DE LA VIE PUBLIQUE**.

La satisfaction de soi-même et l'optimisme permanent dont elle fait parade exigent le mensonge continu : le mensonge a été en 1957 la loi de l'État et la règle de la presse, écrite ou parlée. Il a été l'endormeur de la Nation et le pervertisseur de la vie parlementaire : silence à la tribune, ou conformisme en contradiction flagrante avec les propos tenus en privé, et si quelqu'un, par exception, ose y produire quelque vérité, sa voix couverte par les huées et les menaces... En même temps, pour tromper la Nation sur les causes des échecs subis, pouvoir et presse ont déchaîné en France, avec l'admiration vantarde de soi-même, la méfiance dénigrante de tout ce qui n'est pas soi. Dans le pays alors, chez ceux qui ont gardé le goût de la vérité et le sens républicain, écœurément et abstention, tandis que les adversaires de la République, pétainistes compris, retrouvant leur insolence et leurs espoirs, ont repris comme en Algérie le haut du pavé. 1957 a été l'année du nationalisme épanoui et du néo-fascisme en marche : qu'en fera 1958 ?

La réponse, amis ligueurs, dépend de nous tous. Dans la défection des uns et le désarroi des autres, la Ligue, elle, n'a pas cédé, ni désespéré. Dès l'aube de l'année dernière, nous sonnions l'appel à la défense républicaine. Tout au long des jours, nous avons mené le combat pour le respect de l'Homme en Algérie, pour le salut des libertés en toute terre française. Ce combat a reçu l'accord unanime, l'encouragement unanime, du Congrès de Mâcon, et il a recueilli, au Colloque de Dijon, des adhésions prometteuses.

La promesse sera-t-elle tenue ? Ou l'union nécessaire des républicains encore dispersés, l'éveil indispensable de la démocratie paralysée, prendront-ils une autre forme ? 1958 décidera, mais, quoi qu'il en soit, l'union devra se faire et la Ligue en sera, au premier rang.

J'engage ici le Comité Central tout entier. Vous pouvez compter sur sa vigilance et sa fermeté. Il doit aussi, ligueurs, compter sur chacun de vous. De chacun de vous il attend, non seulement la fidélité et l'assiduité, mais la propagande sans relâche, le recrutement accru et, autour de la Ligue, l'incessant effort de regroupement.

Tels sont nos vœux pour 1958, soixantième année de la Ligue. Faites que nous célébrions, en cet anniversaire, la date initiale de la résurrection républicaine !

Émile KAHN.

N. B. — J'ai été appelé comme témoin de la défense au procès de Mohamed Ben Sadok, meurtrier d'Ali Chekkal, à la Cour d'assises de la Seine. Cette comparution, qui a provoqué quelques étonnements, parfois scandalisés, doit s'expliquer ici.

Elle avait été décidée par le Comité Central, après un examen de conscience collectif égal, par sa dignité et par sa hauteur, aux plus beaux débats de l'ancienne Ligue.

Il y avait été convenu : 1° que seraient évoquées devant la Cour l'hostilité constante de la Ligue à tout meurtre, quel qu'il soit, et les résolutions prises en ce sens, à commencer par celle qui a suivi l'assassinat d'Ali Chekkal ; 2° qu'y seraient rappelées de singulières indulgences pour certains crimes (assassinat de Ferhat Hached, attentat contre l'état-major du général Salan) et réclamée, fondement d'une justice équitable, l'égalité dans la répression ; 3° qu'une distinction y serait faite entre les méfaits des tueurs (Melouza et « règlements de comptes » en France même) et l'acte du meurtrier politique ; 4° enfin que serait invoquée la tradition républicaine, excluant la peine de mort en matière politique. Ces instructions ont été exactement suivies.

La déposition du président de la Ligue n'a pas été isolée. Bien d'autres voix se sont prononcées dans le même sens, de Jean-Paul Sartre à tel missionnaire catholique. C'est donc par un effort collectif, et avant tout par l'admirable dévouement du défenseur, M^e Pierre Stibbe, qu'a été évitée la peine de mort, c'est-à-dire qu'ont été sauvées, non seulement la tête d'un jeune homme imbu d'idées françaises, mais toutes les vies menacées par les représailles toutes prêtes. Cela seul suffirait à justifier l'acceptation de déposer.

Mais nos dépositions ont, en outre, permis une démonstration singulièrement utile, celle de la vraie justice maintenue chez nous par une magistrature soucieuse de ses devoirs. Par l'accueil qu'elle nous a fait, le scrupule qu'elle a mis à nous entendre et l'attachement manifesté à rechercher dans l'entier respect de la loi, son application équitable, elle a montré toute la distance qu'il y a entre la justice civile et sa parodie militaire. Cela aussi qui comptera, en Algérie, plus que les armes doit nous permettre de ne pas regretter notre intervention.

BUREAU DE LA LIGUE

renouvelé dans la séance du Comité Central, le 4 novembre 1957.

Président d'Honneur : D^r SICARD DE PLAULOLES

Président : Emile KAHN

Vice-Présidents : Mme Lucie AUBRAC
Mme Georgette CHAPELAIN
Mme Suzanne COLLETTE-KAHN
André BOISSARIE
Georges BORIS
René GEORGES-ETIENNE
Georges GOMBAULT

Vice-Présidents honoraires : René BARTHES
M^e Maurice HERSANT
Paul RIVET
D^r SEGELLE

Secrétaire Générale : Mme MOSSÉ

Trésorier Général : Louis PANSARD

Pour aider à comprendre

Mon cher Président,

J'apprends par les journaux que vous devez déposer comme témoin aux Assises dans l'affaire Mohamed Ben Sadok un merveilleux reportage de Frédéric Pottecher à la Radio permet de se faire une idée de la thèse de l'inculpé. Elle peut se résumer en deux points :

1^o « J'ai agi sous l'empire d'une révolte contre le régime d'inégalités et de passe-droits qui opprime la nation arabe en Algérie. »

A l'appui de cette opinion, voici quelques faits que j'ai publiés dans mes souvenirs de la guerre 1914. Nombre de journaux ont rendu compte de mon livre et personne ne m'a opposé un démenti quelconque.

Dans la formation sanitaire du front, installé à Royallieu près Compiègne, entraînaient, le même jour, un Français et un Arabe algérien ou marocain, tous deux blessés en même temps. Mêmes blessures, même traitement. Mais le même jour où ils nous quittaient, guéris, le Français avait sa musette en bandoulière, il s'en allait en permission de convalescence ; l'Arabe avait le sac sur le dos, la cartouchière à la ceinture et le fusil à la main, il était dirigé directement au front.

Cela, bien entendu, n'allait pas sans pleurs ni grincements de dents.

Nous avions à notre tête un officier gestionnaire qui arrivait d'Algérie et en appliquait chez nous les méthodes :

il refusait aux blessés arabes les permissions, d'ailleurs anodines, qu'il accordait aux Français.

Et les Arabes venaient me trouver en disant, furieux ou accablés : « Evidemment, nous autres, nous ne sommes que des Bicots ! »

Je faisais régner, dans le service dont j'étais le responsable, l'égalité absolue entre Français et Arabes : mêmes libertés, mais aussi mêmes consignes et mêmes corvées. Les Arabes m'en ont conservé une reconnaissance touchante et, quand l'un d'eux venait en France, après la guerre, il n'hésitait pas à faire un détour pour me souhaiter le bonjour et prendre de mes nouvelles. Occasion de parler à cœur ouvert et c'était, chez tous, la même plainte : « Nous sommes des parias, brimés, un peuple conquis, bons à être exploités, des esclaves, des serfs qui, dans tous les domaines, ne jouissent pas de l'égalité des droits avec les Français d'origine... »

... A un des derniers Congrès de la Ligue à Paris, des ligueurs, ayant habité le Maroc, nous ont appris que de jeunes Marocains, ayant fait leurs études en France, n'avaient pas accès à certains postes administratifs réservés à leurs camarades français de Faculté, alors qu'ils possédaient les mêmes diplômes.

Mohamed Ben Sadok se plaint que, en Algérie, dans le secteur du travail, régnait la même ségrégation...

G. RUSSACQ,

Président d'honneur de la Section de Saint-Nazaire.

La réforme électorale

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 29 octobre 1957,

Constatant que la prolongation de la crise ministérielle a pour cause principale l'actuel système électoral qui empêche de dégager une majorité dans l'Assemblée,

Rappelle que la Ligue a déjà, à plusieurs reprises, condamné ce système,

Et souligne l'urgence d'une réforme électorale qui, par le rétablissement d'un scrutin majoritaire à deux tours, assurera avec plus d'efficacité que toute réforme constitutionnelle le fonctionnement normal du régime républicain.

Un appel de la Section de Paris-V^e

DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

La Section de Paris-V^e a repris cette année son activité. Elle fait appel à l'adhésion de tous ceux qui ont la volonté de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales contre toutes atteintes d'où qu'elles viennent.

Parmi ces atteintes, les unes sont la rançon inéluctable du développement gigantesque des administrations et des services publics.

La puissante machine administrative écrase au passage, sans même les voir, les petits, les humbles, les isolés.

La machine judiciaire, malgré les précautions prises, n'évite pas les accidents. L'encombrement des tribunaux facilite les erreurs.

Nous ne serons jamais assez nombreux pour contribuer au redressement des erreurs, des abus, des injustices. Avec la Ligue des Droits de l'Homme, vous participerez à ce combat obscur de chaque jour.

MAIS la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales peut être érigé en SYSTEME DE GOUVERNEMENT.

Pour empêcher l'Opinion publique de se former *librement*, la diffusion des nouvelles est orientée par tous les moyens d'Etat (Radio, Télévision, Actualités cinématographiques). Des pressions subtiles et efficaces s'exercent sur les journaux de grande information. Les journaux et revues d'opinion qui refusent de se plier aux directives de cette censure cachée sont brimés, poursuivis et saisis.

Avec nous, vous lutterez pour le respect de la liberté d'information et d'opinion — fondement de notre régime démocratique.

LA GUERRE CIVILE, en Algérie, pose à tous de douloureux problèmes de conscience. Sur deux points, l'accord doit être unanime.

Les exigences d'humanité sont dues à tous et pa tous. Les atrocités des uns ne justifient pas les tortures des autres.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales — notamment la liberté d'expression — doivent être rétablis pour tous, Européens ou Musulmans. Le conflit armé ne doit pas empêcher l'opinion algérienne de s'exprimer sans crainte dans les limites permises par la loi républicaine.

Le rôle de la section de PARIS-V^e, comme celui de la Ligue tout entière, est d'informer — sans passion, sinon celle de la vérité — les citoyens, sur les grands problèmes de l'heure. Objectivement informés, les citoyens seront capables de juger et d'exercer pleinement leurs fonctions civiques.

Le Président :
ROGER PINTO.

UN TRACT

" DE MACON A DIJON "

Pour les Libertés Individuelles

PAR ÉMILE KAHN
PRÉSIDENT DE LA LIGUE

Demandez-le au secretariat général, Diffusez-le largement.
Prix : 15 frs. l'exemplaire.

Défense des libertés individuelles

I

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 1^{er} décembre 1957,

Constate l'actualité et l'audience de plus en plus vaste de son idéal de défense des droits de l'Homme.

Il se félicite du succès du Colloque de Dijon, réuni sur ce même sujet, et qui a diffusé des résolutions conformes à celles de la Ligue (votées à l'unanimité par son Congrès de juillet à Mâcon), sur la liberté d'expression, la réforme de la justice pénale et la défense des Droits de l'Homme en Algérie.

Il félicite son Président du rôle éminent qu'il y a joué.

La Ligue qui, depuis l'affaire Dreyfus, lutte sans désespérer contre les violations du Droit, en tous les pays et d'abord en France, appelle donc ardemment les adhésions de tous ceux, et spécialement des jeunes, qui entendent défendre avec elle son idéal vivant de Justice et de Liberté.

II

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé de s'élever contre les saisies de journaux, opérées en vertu de l'article 10 du Code d'Instruction criminelle.

Le Comité Central de la Ligue, réuni le 16 décembre 1957, ayant eu connaissance de la saisie toute récente de l'hebdomadaire FRANCE -OBSERVATEUR, renouvelle cette protestation.

Il observe que les pages qui ont donné prétexte à la saisie ne faisaient que reproduire le reportage d'un journaliste italien dans le maquis d'Algérie, reportage déjà paru dans le journal AVANTI.

Ainsi, s'agissant des choses d'Algérie, c'est-à-dire d'informations qui importent essentiellement à la France, les Pouvoirs publics interdisent aux Français de connaître ce qui est de notoriété publique hors de France, mais qui ne concorde pas avec les affirmations officielles.

La Ligue des Droits de l'Homme demande donc une fois de plus que, revenant au respect des libertés démocratiques, les gouvernements cessent de mettre l'arbitraire au service du conformisme.

Algérie

I

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 13 octobre 1957,

Considérant les attentats récents dont sont tombés victimes des militants syndicalistes, représentants qualifiés des travailleurs algériens en France,

Assuré de traduire le sentiment unanime des Français de la Métropole, quelle que soit la position qu'ils aient prise sur les événements d'Algérie,

Exprime son indignation de tels crimes, qui ne cessent pas d'être haïssables en prétendant se couvrir de prétextes politiques.

Constatant, d'autre part, que la multiplication de ces attentats et leur caractère d'acharnement systématique fournissent leur meilleur argument aux adversaires de toute négociation en Algérie,

La Ligue des Droits de l'Homme souhaite ardemment, à la fois par respect humain, pour le retour de la paix en Algérie et pour la coexistence possible, dans une communauté démocratique, des Algériens de toute origine, de toute croyance et de toute opinion, que ces actes de barbarie prennent fin.

II

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 4 novembre 1957,

Esprime à nouveau son indignation des attentats multipliés en France par des Algériens se réclamant du F.L.N.

N'ayant pas cessé de dénoncer et de combattre les violences et atrocités commises en Algérie par des Français d'origine européenne, il a le devoir de rappeler à tous que l'assassinat, comme la torture, loin de servir une cause politique, la discrédite et la dessert.

Observant que l'émancipation des Algériens, objectif déclaré du F.L.N., est, aux yeux de tout démocrate, inconciliable avec l'extermination systématique d'adversaires politiques et de militants syndicalistes, défenseurs élus des travailleurs algériens en France,

Constatant que ces attentats, odieux pour l'opinion française tout entière, ne peuvent que l'éloigner des solutions de conciliation indispensables au rétablissement de la paix en Algérie.

Il attend des chefs responsables du nationalisme algérien, dans quelque organisation qu'ils se classent, le désaveu et l'interdiction immédiate de ce massacre.

III

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 13 octobre 1957,

Rappelle que, traduisant l'émotion de milliers de Français concernant le sort de M. Maurice Audin, il a, le 30 septembre, demandé au Gouvernement, et particulièrement au ministre de l'Éducation Nationale, les éclaircissements nécessaires.

Il constate à son vif regret et à sa grande inquiétude que les ministres, demeurés au pouvoir bien que démissionnaires, se sont abstenus de répondre, et que ce silence obstiné prend la gravité d'un aveu.

Il demande, en conséquence, que soient prises les sanctions publiques qu'exigent à la fois la justice et l'honneur de nom français.

IV

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 18 novembre 1957, Partageant l'émotion provoquée dans la presse, de « l'Aurore » au « Figaro », par la situation tragique de Djamilia Bouhired, condamnée à mort guettée par l'échafaud, S'associe aux demandes de grâce fondées sur les doutes qu'inspirent des aveux passés sous la torture.

Il souhaite qu'une émotion égale suscite les mêmes exigences de grâce en faveur de tous les condamnés, trop nombreux, frappés comme Djamilia Bouhired de la peine capitale sur des aveux arrachés par les mêmes moyens indignes.

V

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 décembre 1957.

Se félicite, avec tous les amis de la vérité, de la publication, si tardive soit-elle, du rapport général de la Commission de sauvegarde des Droits et Libertés individuels.

Il constate que les abus certifiés par ce rapport justifient les protestations élevées depuis des mois au nom des droits de la personne humaine et qu'ils démentent et les dénégations gouvernementales et les calomnies trop longtemps lancées contre les Français soucieux de sauvegarder, avec les libertés françaises, l'honneur même de la France.

Il observe toutefois que ce rapport, dit de synthèse, est, comme il ressort des déclarations mêmes de son auteur, le résultat d'un compromis entre les deux fractions de la Commission de sauvegarde, celle qui entendait tout dire dans l'intérêt de la justice et celle qui voulait observer des ménagements politiques ;

Qu'en conséquence le rapport présente à la fois des lacunes graves (par exemple sur les disparitions — et notamment celle du professeur Audin — ou sur les sanctions prétendument prises) et des allégations invraisemblables, telles que l'ignorance des abus indulgemment prêtée aux autorités supérieures.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme renouvelle avec une insistance accrue sa demande de publication intégrale des rapports particuliers, indispensables à la connaissance exacte de la vérité.

VI

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 1^{er} décembre 1957,

Ayant pris connaissance de la déclaration officiellement faite par le porte-parole du ministre de l'Algérie à propos de la découverte du cadavre de Raymonde Peschard parmi les troupes combattantes du F. L. N. :

« On peut ainsi mesurer la vanité des campagnes de presse montées de toutes pièces, en l'absence de toute preuve, à propos de certaines « disparitions »... Le cas aujourd'hui devrait inciter les âmes généreuses à plus de prudence dans leur information. »

Observe que la Ligue des Droits de l'Homme, « prudente dans son information », n'est jamais intervenue, faute d'indices suffisants, dans l'affaire Raymonde Peschard,

Mais qu'elle ne saurait admettre qu'à l'occasion d'une découverte de cadavre, dont les autorités algériennes ont été les premières surprises, un représentant du ministère jette le discrédit sur les interventions de Français alarmés par des procédés indignes d'interrogatoire, par des exécutions sommaires et par des disparitions trop certaines, bien que longtemps niées et toujours inexpliquées.

La Ligue des Droits de l'Homme estime qu'au lieu de répandre la suspicion contre les citoyens soucieux de l'honneur français, les autorités algériennes feraient mieux de s'expliquer sur les sanctions prétendument prises contre les auteurs de violences contraires aux conventions de Genève et sur les mesures adoptées pour mettre un terme aux sévices.

APRÈS SIX EXÉCUTIONS CAPITALES

Un communiqué à la presse

Six condamnés à mort ont été guillotins à la prison civile d'Alger, les 9 et 10 octobre, dans des circonstances anormales.

Un usage autorisé par le Code (C.P. 26) et toujours respecté veut que les avocats des condamnés puissent les assister jusqu'au dernier instant. Défenseurs de ceux qu'on a conduits au supplice, deux avocats à la Cour d'Appel de Paris s'étaient déclarés prêts, l'un à prendre l'avion pour Alger, l'autre, alors sur place, à remplir son devoir humain jusqu'au bout : au mépris de la tradition française, ils n'ont été avertis, ni du rejet de la grâce qu'ils avaient sollicitée, ni de l'exécution imminente. Qui donc, en privant les condamnés d'un réconfort suprême, a pris l'initiative d'ajouter à l'horreur de la sinistre opération ?

Il y a pire. Un autre usage veut que les condamnés d'un même procès soient exécutés le même jour. Cette fois, le 9, on n'en guillotina que trois sur six. Confiants dans une tradition ininterrompue, les trois autres se sont crus grâciés. Mais, le lendemain 10 à la même heure, on est venu les prendre pour les mener à leur tour à la guillotine. Qui donc a pris l'initiative d'aggraver le supplice légal par le supplice raffiné de l'espoir éveillé, entretenu et brutalement brisé ?

La Ligue des Droits de l'Homme, en déplorant que des agissements aussi odieux puissent être le fait de Français, ne connaît qu'une seule mesure susceptible d'éviter que le scandale en rejaillisse sur la France même : c'est que leurs auteurs soient découverts et châtiés publiquement.

Le Gouvernement, armé des pouvoirs spéciaux, en a le moyen. La Ligue veut espérer que, conscient du tort fait au nom français dans le monde, il en aura la volonté.

(15 octobre 1957.)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

ANNIVERSAIRE DE L'INSURRECTION HONGROISE

A la date anniversaire de l'insurrection hongroise,

La Fédération internationale des Droits de l'Homme : Organisation totalement indépendante de tous les partis politiques,

Salue la mémoire de tous ceux qui sont tombés pour la défense des libertés et pour le droit de leur nation à l'indépendance.

Elle estime inhumaine l'interdiction faite aux familles hongroises de rendre ostensiblement hommage à leurs morts.

Elle constate que l'autorisation officiellement demandée par elle, en juin dernier, de mener une enquête objective sur l'exercice de la Justice en territoire hongrois, n'a reçu du Gouvernement Kadar ni réponse, ni accusé de réception.

Elle enregistre ce silence comme un aveu.

23 octobre 1957.

ERRATUM

Dans le compte rendu analytique du dernier Congrès international, une erreur dont nous nous excusons s'est glissée à la page 24.

En ce qui concerne la résolution sur l'Europe unie, la délégation belge, qui en avait elle-même amendé et voté divers paragraphes, ne s'était pas seulement abstenue : elle s'était en fait prononcée contre l'ensemble de la résolution.

DESARMEMENT ATOMIQUE

Radio-Moscou interroge le Président de la Ligue

Question. — Monsieur le Président, que pensez-vous, et que pense la Ligue des Droits de l'Homme, de la proposition d'établissement d'une zone non-atomique en Europe Centrale ?

Réponse. — Nous avons, sur ce point, une opinion qui, pour s'exprimer exactement, exige un certain développement.

D'abord, pour nous, Ligue des Droits de l'Homme, comme pour les travaillistes anglais et les social-démocrates d'Allemagne occidentale, tout désarmement ou tout renoncement à une forme d'armement n'est acceptable qu'à la double condition d'être réciproque et réciproquement contrôlé : le non-armement atomique en Europe centrale devra donc s'étendre à des territoires équivalents des deux côtés de la frontière Oder-Neisse et s'accompagner d'un système de contrôle effectif et permanent. Là-dessus, l'accord de tous est immédiatement nécessaire, mais qu'il produise comme nous le souhaitons ses effets pacifiants, il faudra satisfaire à d'autres conditions.

Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, paraissent croire que la paix, la vraie paix solide et durable, dépend du seul désarmement. De là, depuis des années, ces conférences interminables et sans progrès. Il est vrai que les armements et la course aux armements représentent un danger croissant pour la paix. Il n'y aura certainement pas de paix assurée dans le monde sans limitation, puis réduction des armements. Mais tout désarmement, même partiel et si modeste soit-il, est lui-même subordonné à deux préalables, l'un psychologique et l'autre politique.

Psychologiquement doit cesser, des deux côtés, la peur. De chaque côté, on souhaite la paix et l'on se prépare à la guerre parce qu'on croit, de chaque côté, que l'autre la veut. Cette méfiance qui pousse au surarmement doit cesser. Comment ? En renonçant ensemble aux menaces réciproques, en mettant fin aux campagnes de mépris ou de haine, bref en substituant à la polémique la conversation, à la propagande auprès de l'opinion la négociation entre les gouvernants.

Politiquement, la condition qui rende possible un désarmement, si faible soit-il, c'est le règlement, au moins partiel, des questions les plus litigieuses. La Ligue française des Droits de l'Homme, en plein accord ici encore avec les travaillistes anglais et les socialistes allemands, considère que ce règlement indispensable est possible. Il suffirait de le vouloir et d'observer des deux côtés quelques principes fondamentaux : tel le droit égal de toute puissance à faire valoir pacifiquement ses intérêts en n'importe quel point du globe, ou tel encore, le droit de tout peuple, qu'il soit de l'Est ou de l'Ouest, à disposer de son sort. Alors, à l'antagonisme actuel pourrait succéder non seulement la coexistence, condition d'un premier désarmement, mais la coopération de tous au profit de tous, sous l'égide et dans le cadre de l'Organisation des Nations-Unies, désormais seule détentrice d'une force armée.

Je conclus : si la proposition polonaise va dans ce sens, si elle marque dans cette voie un progrès, si minime soit-il, elle est bonne et tous les amis de la paix doivent l'appuyer.

AVIS IMPORTANT : Les membres des bureaux de Fédérations et de Sections, ainsi que tous les abonnés aux Cahiers sont informés qu'en raison de l'augmentation générale des prix, le prix de l'abonnement a dû être porté à 700 frs, pour l'année 1958.

Le présent numéro est le premier de la série 1958.

ABONNÉS, ne tardez pas à renouveler votre abonnement et à en faire parvenir le montant à la Trésorerie générale C. C. P. 218-25 Paris.

Pour la sauvegarde du sol français

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, ému des informations selon lesquelles seraient prochainement installés en France des armes nucléaires ou des engins de lancement à grande distance sous disposition étrangère,

— Alerte l'opinion publique sur la gravité des risques auxquels la présence de ces armements et engins sur le sol national exposerait la population française;

— Proclame qu'une disposition aussi grave du sol national, infiniment plus lourde de conséquences que beaucoup d'engagements internationaux pour lesquels la Constitution exige expressément l'approbation parlementaire, ne saurait intervenir sans que l'opinion ait été informée et les représentants de la nation appelés à en débattre et à en décider;

— Dénonce le péril d'aliénations de souveraineté consenties à l'occasion d'emprunts extérieurs sollicités en conséquence d'une désastreuse gestion financière;

— Déclare que la souveraineté nationale et la préservation même de la vie de la Nation exigent que son sol ne reçoive pas d'autres armes nucléaires, ni d'autres engins à grande distance que ceux dont les autorités civiles et militaires françaises auraient la disposition exclusive, sous le contrôle de l'opinion et des représentants du peuple français, dont l'existence même est ici en jeu.

En conséquence, la Ligue des Droits de l'Homme invite tous les membres du Parlement à exiger du Gouvernement responsable toutes précisions sur les négociations en cours à ce sujet, et avant la conclusion d'un accord y relatif, un large débat public et une décision non équivoque du Parlement.

(18 novembre 1957.)

Hors de France

I

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 4 novembre 1957,

Rappelant d'une part ses résolutions répétées contre la répression en Hongrie, d'autre part sa protestation permanente contre les atteintes portées à la liberté, en quelque pays que ce soit, France comprise,

Se joint à tous les partisans des droits de la pensée pour demander aux autorités de Hongrie qu'elles renoncent à toute poursuite contre des écrivains inquiétés pour opinion non-conformiste.

III

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 13 octobre 1957;

Délibérant en présence d'attentats multipliés contre les droits de l'Homme : condamnations pour délit d'opinion en Yougoslavie et en Hongrie, condamnations capitales pour non-conformisme au Sud-Vietnam, contraintes sur la presse en Pologne, manifestations racistes de Little Rock, violences de nazis en Allemagne occidentale, coïncidant avec les abus que la Ligue n'a pas cessé de dénoncer en Algérie,

Réprouve indistinctement, où qu'elles se produisent et quels qu'en soient les auteurs, ces violations de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme,

Et demande à l'O.N.U. de faire respecter les principes proclamés par elle, qu'elle ne peut laisser bafouer sans se dégrader elle-même.

AUX SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Recommandation pressante

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme réuni le 18 novembre 1957,

Instruit des démarches entreprises auprès de certaines Fédérations ou Sections pour obtenir leur participation ou leur appui à des manifestations extérieures à la Ligue;

Avisé, d'autre part, d'interventions indûment attribuées à la Ligue en des assemblées de parti;

Rappelle :

1° Que la Ligue, ses Sections et Fédérations sont tenues de s'abstenir de prendre part en tant que telles aux manifestations de parti qui ne rassembleraient pas toutes les gauches sans exclusive;

2° Que les Sections et Fédérations ont le devoir de refuser leur concours à toute propagande extérieure à la Ligue à moins d'y être expressément autorisées par le Comité Central ou le Bureau de la Ligue;

3° Que le droit de parler au nom de la Ligue n'appartient qu'au Congrès national et, dans l'intervalle entre les sessions du Congrès, qu'au Comité Central et au Bureau de la Ligue;

4° Que si chaque ligueur a, comme citoyen, le droit absolu de militer dans le parti de son choix, il lui est interdit de s'y poser en représentant de la Ligue ou d'une partie, quelle qu'elle puisse être, de la Ligue.

Le Comité Central, unanimement soucieux de maintenir la Ligue, suivant sa tradition invariable, au-dessus de tous les partis, compte sur tous les membres de notre grande association, quelle que soit la fonction qu'ils y exercent, pour se garder de tout manquement à ces règles.

Écoutez

la Chronique radiodiffusée
de la Ligue

qui passe

le samedi à 18 h. 40
sur France II

Le Compte rendu analytique du Congrès national de la Ligue

(Mâcon, juillet 1957)

sera à la disposition des Sections et des ligueurs
à partir du 15 janvier, prix : 400 francs

Roger MASSON

En ce 2 novembre où nous sommes, la pensée des vivants se tourne vers les morts. Comme il est naturel, chacun songe d'abord à ceux qu'il a perdus. Mais il y a des deuils communs, des pertes sensibles à toute la famille humaine ou qui devraient l'être si tous les hommes se sentaient vraiment de la même famille.

C'est l'un de ces deuils dont je veux parler aujourd'hui. Il n'affecte en apparence qu'une fraction minime des Français : la famille, les amis personnels, les compagnons de route, les camarades de combat, de ce combat qu'a été toute vie digne d'être vécue. Mais ce n'est qu'une apparence : toute vertu militante a enrichi et ennobli l'humanité tout entière, et quand elle s'éteint tout l'ensemble des survivants, qu'ils le sentent ou non, est frustré.

La Ligue des Droits de l'Homme avait perdu, quelques semaines après la Toussaint de 1956, l'un de ces êtres d'élite, André Bernard, d'Amiens. Quelques semaines avant la Toussaint de 1957, elle vient d'en perdre un autre, Roger Masson, de Mulhouse.

Roger Masson — le commandant Masson, comme l'appelaient tous ceux qui l'ont connu — est mort à Mulhouse, le 2 octobre dernier, âgé de 78 ans.

Né le 1^{er} août 1879, à Cherbourg, port militaire, il s'était voué à la carrière militaire. Il a servi successivement en Extrême-Orient, au Sénégal, en Syrie, en Afrique Occidentale Française, à Cherbourg et à Brest. Il était de ces officiers sortis du rang, qui alliaient au goût pour leur mission le sentiment démocratique, et qui ne séparaient pas, dans leur dévouement, la France de la République. Ce sont de tels cadres, patriotes et républicains, armature de la vieille armée, qui, autant et plus que le haut commandement, ont acquis la victoire dans la Grande Guerre. Ce sont eux qu'on a retrouvés, âgés mais non vieillis, dans la Résistance.

Grièvement blessé en 1917, affecté après la victoire à l'état-major de l'armée du Rhin à Mayence et promu commandant, Roger Masson prit sa retraite. Une autre activité s'ouvrit alors pour lui. Membre du parti socialiste, des Combattants républicains, de la Ligue de l'Enseignement et de la Ligue des Droits de l'Homme, il y servit, comme dans l'armée, avec le même amour et la même conscience, la France et la République. Ceux qui l'y ont approché admiraient, sous sa haute stature, sa haute culture, sa haute droiture, et l'aimaient pour la générosité de son cœur.

De nouveau combattant en 1939, à l'âge de 62 ans, démobilisé à la défaite, il se retirait dans le Lot-et-Garonne. Dès 1942, il y organisait un maquis, qui allait jouer un rôle héroïque, à certains moments décisif. Puis, rentré en Alsace à nouveau française, dont il avait fait sa petite patrie, il y reprenait la présidence de notre Section de Mulhouse.

Dans cette grande ville, profondément française, profondément républicaine, il exerçait une magistrature morale, acceptée et respectée par tous. Il y groupait autour de lui, sans distinction de tendances partisans, l'élite de la démocratie départementale. Sa parole y était entendue comme celle d'un sage qui savait aussi être un héros.

De tels hommes ne se pleurent pas, car ils continuent de vivre en nos cœurs et nos esprits. Mais ils s'imitent — quand on le peut !

(Chronique radiodiffusée, 2 novembre 1957.)